

DIRECTRICE DU PÔLE

Sophie Douté

**DECISION PPERF N° 10 021/2020
FIXANT LE MONTANT DES TARIFS DES ACTIONS DE FORMATION CONTINUE
ORGANISEES PAR LE DEPARTEMENT DES INSTITUTS DE FORMATION
A COMPTER DU 28 Avril 2020**

AFFAIRES FINANCIÈRES

Ronan Guiheneuf

DIRECTEUR

Vu l'article L6143.7 du Code de la Santé publique, les tarifs des actions de formation continue organisée par le département des instituts de formation du CHU de Nantes sont fixés, lorsqu'aucun tarif spécifique n'est prévu, comme suit :

RECETTES ET DOSSIER PATIENT

Marie Boyer

DIRECTRICE

Tarif de base d'une journée de formation continue organisée par le DIF

APPUI AUX PROJETS ET

AUX ORGANISATIONS -

CONTRÔLE DE GESTION

Caroline Maringue

DIRECTRICE

- Groupe inférieur ou égal à 8 participants (par jour et par personne)..... 150 €

- Groupe de 9 à 15 participants (par jour et par groupe)..... 1500 €

- Groupe supérieur à 15 participants (par jour et par groupe) 1670 €

CELLULE CONTRÔLE INTERNE

COMPTABLE ET FINANCIER

Anne Passelande

RESPONSABLE

Cette décision est susceptible d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Nantes, le 28 avril 2020

Marie BOYER

Directrice des Recettes et du Dossier Patient

Direction du Pôle Pilotage de l'Efficienc

et des Ressources Financières

